

Plateforme droits humains des ONG - Coalition pour l'Examen périodique universel

c/o humanrights.ch, Hallerstrasse 23 CH-3012 Berne

EPU, 14^{ème} session, Déclaration orale de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains.

La Coalition des ONG suisses pour l'Examen périodique universel tient tout d'abord à exprimer sa satisfaction vis-à-vis de la manière dont la Suisse a mené la procédure de l'EPU. Le fait que les Cantons aient été largement consultés est de bonne augure pour le suivi des recommandations acceptées dès lors que ce sont eux, la plupart du temps, qui seront confrontés à la problématique de leur mise en œuvre.

La société civile, par le biais de la Coalition a également été impliquée dans la procédure à toutes ses étapes et a pu régulièrement exprimer ses positions, ce qui doit être souligné comme un exemple de bonne pratique de la part des autorités fédérales. Enfin nous saluons le format utile sous lequel la Suisse a présenté ses réponses aux recommandations qu'elle a prises en considération, ainsi que la clarté des informations qui y figurent.

Le 29 octobre 2012, 140 recommandations ont été adressées à la Suisse pour améliorer sa politique des droits humains. On ne retrouvait parmi celles-ci qu'une petite moitié des 46 recommandations formulées par la Plateforme des ONG suisses. Etaient en particulier absentes la quasi-totalité des recommandations portant sur le domaine de l'asile et de la migration pourtant problématique sous l'angle des droits humains. La plateforme des ONG tire aujourd'hui les conclusions suivantes

Pour ce qui concerne les aspects positifs du contenu de l'Examen, la Coalition est satisfaite de voir que, même si nombre d'entre elles ont été rejetées, près de la moitié des recommandations qu'elle avait elle-même formulées ont été endossées par les Etats.

Nous saluons plus particulièrement le fait que la Suisse ait accepté toutes les recommandations liées à la création d'une Institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris, qui correspond à une exigence de longue date de la société civile suisse.

Nous saluons également l'acceptation d'une recommandation demandant la mise en place d'un programme d'action contre la discrimination raciale ainsi que plusieurs recommandations demandant une meilleure protection des victimes de la traite.

Nous regrettons par contre qu'un grand nombre de recommandations touchant de manière générale aux questions liées aux discriminations aient été rejetées, nous craignons que ceci ne soit interprété comme un signe négatif et que les discriminations dont sont victimes de nombreux groupes de population ne se perpétuent dans le futur.

La plateforme des ONG regrette également que le seul obstacle à leur acceptation de plusieurs recommandations rejetées, semble être un simple manque de volonté ou de courage politique. Cela nous paraît être le cas pour le refus de créer des mécanismes de plainte indépendants dans les cas de violences policières, pour le refus d'ériger la torture au titre d'infraction pénale ou encore pour celui de prendre des mesures pour que les détenus mineurs soient systématiquement séparés des détenus adultes.

La Coalition des ONG a par ailleurs pris note du refus du gouvernement suisse d'entrer en matière sur la question de la justiciabilité des droits économiques sociaux et culturels notamment en refusant de s'engager à ratifier le Protocole facultatif au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels.

La Plateforme des ONG va maintenant suivre avec intérêt la mise en œuvre des recommandations acceptées et offrira là où elle le pourra un soutien aux autorités en espérant ainsi contribuer à une amélioration de la situation générale des droits humains en Suisse.